

DISPOSITIF ALICCE

(ACCOMPAGNEMENT LOCAL INTERCONSULAIRE
POUR LA CROISSANCE COMMERCIALE ET L'EMPLOI)

Chef d'entreprise, vous avez un projet d'investissement ou de création d'emplois en Moselle ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'un nouveau dispositif d'aide : ALICCE.

C'est qui ALICCE ?

Alicce est né d'un partenariat interconsulaire (CCI, CMA et CA) avec le soutien de l'Etat afin de redynamiser l'activité commerciale en Moselle, en particulier dans les zones fragilisées.

Ça m'apporte quoi ?

Alicce peut vous apporter un prêt à taux 0, d'un montant compris entre 5.000 € et 30.000 €, remboursable sur 3 ans maximum, et des conseils gratuits pour vous aider à concrétiser vos projets.

J'y ai droit moi ?

Vous êtes une entreprise de Moselle de moins de 50 salariés, indépendante de groupe, en phase de développement principalement, ayant une activité commerciale (y compris les artisans et agriculteurs tenant boutique), à jour de vos obligations fiscales et sociales ? Alors oui, certainement...appelez-nous pour vérifier !

Je fais comment pour demander ALICCE ?

Avant le démarrage de votre programme d'investissement ou d'emplois, vous envoyez une lettre d'intention téléchargeable sur le site internet de la CCI de la Moselle, gestionnaire du dispositif ALICCE. Vous pouvez contacter votre conseiller CCI pour connaître votre éligibilité, la procédure de demande, les modalités d'octroi ou pour tout renseignement sur ALICCE.

**ALICCE est à vos côtés pour vous aider à financer et réussir vos projets
d'entreprises !**

Gestionnaire d'Alicce : CCI de la Moselle

Contact : Rachel TOPUZ

Tél : 03.87.52.94.36

Mail : alicce@moselle.cci.fr